



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

Berchem-Sainte-Agathe, le 16 avril 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet: Conseil communal du 26.03.2015 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Christian BOUCQ, Conseiller communal, concernant les perspectives d'aménagement de la place située devant l'église.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant les personnes invitées à cette réunion d'information destinée aux riverains, l'info-quartier a été distribué le 30 janvier 2015. 600 copies ont ainsi été déposées en boîte aux lettres dans le périmètre de la place du Roi Baudouin, la rue des Soldats, la rue Dr. Ch. Leemans, la rue de Grand-Halleux, la rue de l'Eglise et la rue Courte.

Des exemplaires ont également été remis aux commerçants environnants de cette zone. Les infos-quartier sont toujours relayés sur notre site Internet et une communication via facebook a été envoyée la veille.

Pour la suite, la consigne a été donnée de systématiser l'envoi par mail de tous les infos-quartier aux Conseillers communaux.

Concernant la démarche participative, outre la réunion des riverains, des rencontres avec les commerçants ont eu lieu, ceux-ci ont pu expliquer leurs visions de la place. Entre les demandes et la réalisation effective, 90% de leurs demandes ont été prises en compte.

Concernant l'agenda des suites données à ce projet de la rénovation de la place, le dernier avant-projet ayant fait l'objet d'une présentation aux habitants et d'une concertation avec les commerçants a été approuvé au Collège du 10.03.2015. Le Département des Travaux Publics notifiera cette décision au bureau d'études et lui ordonnera d'entamer sa mission de confection du dossier du permis et des prescriptions techniques en parallèle.

Concernant les procédures d'information, traditionnellement, les réunions avec les riverains sont organisées lorsque des dossiers urbanistiques risquent d'avoir une incidence sur la vie du quartier, et ce souvent même dès réception de l'avant-projet par la Commune. En plus d'être disponible au service Urbanisme, tous les dossiers de projets peuvent être consultés également à la Maison de la Participation et au service urbanisme.

Notez dès à présent qu'une seconde réunion publique sera organisée par le Collège 8 à 15 jours avant la période de mise à l'enquête publique pour la demande de permis. En outre, il sera loisible pour tout habitant, sur demande motivée, de venir s'exprimer sur la demande de permis lors de la concertation urbanistique.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE